



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

zones franches urbaines

Question écrite n° 67866

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur le rapport de la Cour des comptes n° 70151 sur les comptes et la gestion de l'établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca). Dans ce rapport, la Cour préconise de facturer les prestations d'études commerciales réalisées en amont de l'investissement ainsi que les expertises « flash » qui doivent apporter un premier éclairage sur les perspectives de reploiement commercial, compte tenu du besoin de ressources élevé de l'établissement. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre les recommandations de la Cour des comptes et de les mettre en œuvre prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67866

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9241

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)